



Janvier 2024

**REER+** 30%<sup>1</sup>

Épargner et investir avec conviction

## + responsable

Pour faire croître votre épargne, le Fonds investit dans des entreprises d'ici et contribue à créer, maintenir et sauvegarder des milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec. Votre épargne est donc profitable, puisqu'en plus de vos crédits d'impôt additionnels<sup>1</sup>, toute l'économie québécoise bénéficie des investissements responsables que le Fonds réalise dans les entreprises de chez nous. Vous contribuez ainsi à bâtir une meilleure société.

**769 459**  
Actionnaires  
épargnants\*



**3 739**

Entreprises  
partenaires\*\*

## + payant

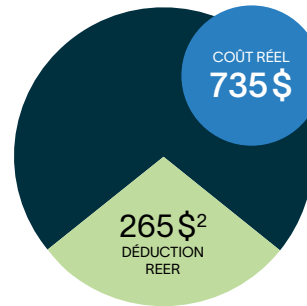
Le REER+ peut vous faire économiser **30 % plus d'impôt<sup>1</sup> qu'un REER conventionnel**. Pour un investissement de 1 000 \$, ce sont ainsi 300 \$ de plus qui retournent directement dans vos poches. Il s'agit donc d'un outil efficace pour optimiser votre épargne.

### ÊTES-VOUS ADMISSIBLE AUX CRÉDITS D'IMPÔT POUR FONDS DE TRAVAILLEURS?

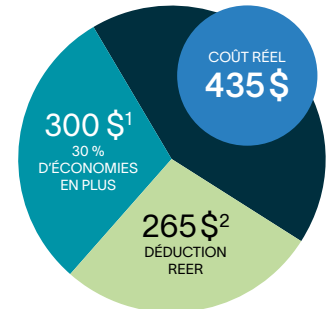
Vérifiez votre admissibilité en vous rendant au  
[fondsftq.com/changements-epargne](https://fondsftq.com/changements-epargne)

## Pour un REER de 1 000 \$

### REER conventionnel



### REER+ au Fonds



→ **8,37 \$<sup>2</sup>**  
par semaine

Voilà ce qu'il en coûte  
pour accumuler **1 000 \$**  
en REER+ par année.

<sup>1</sup> L'acquisition d'actions du Fonds de solidarité FTQ peut donner droit aux crédits d'impôt relatifs aux fonds de travailleurs. Les crédits d'impôt sont de 30 %, soit 15 % au Québec et 15 % au fédéral, et limités à un montant de 1 500 \$ par année d'imposition, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de 5 000 \$. En vertu du budget provincial 2023-2024, seuls les particuliers dont le revenu imposable au Québec pour l'année d'imposition 2022 était inférieur à 112 656 \$ auront accès aux crédits d'impôt de 30 % pour l'année d'imposition 2024. Veuillez toutefois noter que cette mesure n'a actuellement pas fait l'objet d'un projet de loi ni d'une modification législative. Ces mesures pourraient donc être sujettes à des modifications au moment de leur entrée en vigueur.

<sup>2</sup> Exemple basé sur l'année d'imposition 2024, pour une personne avec un revenu annuel imposable de 40 000 \$, ayant un taux d'imposition marginal de 26,5 %, recevant 52 paies par année et dont les versements tiennent compte des économies d'impôt immédiates sur la paie. Les montants calculés sont des estimations qui peuvent varier selon votre situation fiscale.

\* Au 30 novembre 2023.

\*\* Au 31 mai 2023.

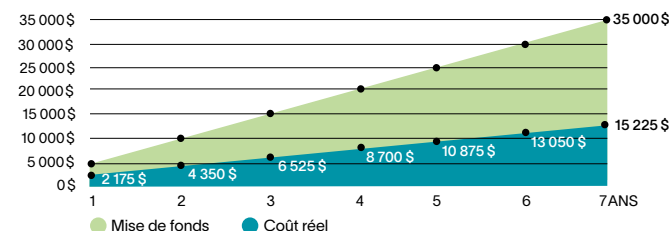


## + vite propriétaire

Épargner pour acheter sa première maison n'est pas toujours facile. Mais en conjuguant les avantages du REER+ avec le Régime d'accèsion à la propriété (RAP), vous pourriez devenir propriétaire à moindre coût.

### CONCRÉTISEZ VOTRE PROJET EN MOINS DE DEUX

En cotisant au REER+ par retenues sur le salaire, vous bénéficiez des économies d'impôt<sup>1</sup> directement sur votre paie et diminuez d'autant plus le prélèvement qui sera effectué. Vous pourriez ainsi accumuler 35 000 \$ en sept ans, en contribuant aussi peu que 41,83 \$<sup>2</sup> par semaine.



## + facile d'épargner

Retenues sur le salaire, prélèvements automatiques, versement ponctuel : trois choix s'offrent à vous pour épargner. Vous n'avez qu'à choisir la méthode<sup>3</sup> qui vous convient le mieux.

- Avec la **retenue sur le salaire**, vos cotisations sont prélevées à même votre paie par votre employeur, ce qui vous permet de bénéficier immédiatement de l'économie d'impôt. Chaque versement vous coûte ainsi 30 %<sup>1</sup> moins cher, ce qui simplifie l'épargne.

**Vous aimeriez avoir accès à la retenue sur le salaire ? Parlez-en à votre employeur !**

- Les **prélèvements bancaires automatiques** permettent de prélever de votre compte le montant que vous fixez à la fréquence que vous aurez déterminée. C'est une façon efficace d'épargner.
- Le **versement ponctuel**, que vous pouvez effectuer au montant voulu et au moment qui vous convient le mieux, en ligne ou dans l'un de nos points de service.

**Pour commencer ou ajuster vos cotisations : [fondsftq.com/cotisez](https://fondsftq.com/cotisez)**

<sup>3</sup> Au cours d'un exercice financier, le Fonds de solidarité FTQ pourrait limiter le nombre d'actions à émettre et, par conséquent, suspendre la possibilité de recourir à certains modes de souscription.

## Remboursez et économisez

Même si vous avez «rappé» votre REER d'une autre institution financière, vous pouvez faire vos remboursements au Fonds et profiter ainsi des crédits d'impôt additionnels de 30 %<sup>1</sup> qu'offre le REER+. Sur un remboursement de 35 000 \$, cela représente des économies de 10 500 \$ si le remboursement est effectué sur une période minimale de 7 ans.



Utilisez notre outil de calcul pour concevoir vos propres scénarios de cotisation :

**[fondsftq.com/calculiez](https://fondsftq.com/calculiez)**

Vous verrez qu'épargner n'a jamais été aussi facile.

## + que la retraite

Quand on épargne dans un REER, c'est généralement en vue de sa retraite. Mais le REER+ vous permet de faire bien plus encore :

- Acheter une première maison ;
- Retourner aux études ;
- Démarrer une entreprise.

Les économies d'impôt offertes par le REER+ vous permettront d'atteindre votre but encore plus rapidement.

Et comme personne n'est à l'abri des imprévus, vous pourriez demander un rachat de vos actions du Fonds, en totalité ou en partie, afin de traverser une période plus difficile où vos revenus sont diminués, notamment pour les raisons suivantes :

- Une invalidité temporaire ou permanente ;
- Une maladie grave et irréversible ;
- La nécessité d'agir à titre d'aidant naturel.

Découvrez toutes les situations permettant le rachat de vos actions :

[fondsftq.com/projets](https://fondsftq.com/projets)

Vous y trouverez également le prospectus qui vous permettra de connaître en détail tous les critères de rachat.

## + rentable

Le rendement à l'actionnaire, c'est le rendement obtenu par l'ensemble des 769 459 épargnants du Fonds au 30 novembre 2023. Le rendement correspond à la variation de l'action du Fonds au cours d'une période donnée. Sauf en cas de circonstances exceptionnelles, il est calculé deux fois par année, soit au 31 mai et au 30 novembre.

Au 30 novembre 2023, le rendement 12 mois s'établit à 4,7 %, sans tenir compte des crédits d'impôt que vous obtenez lorsque vous avez cotisé au REER+. La valeur de l'action atteint 55,84 \$.

### RENDEMENTS COMPOSÉS ANNUELS À L'ACTIONNAIRE <sup>4</sup>

Au 30 novembre 2023

<b>6,7%</b>	<b>6,1%</b>	<b>4,4%</b>	<b>4,7%</b>
<b>10 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>1 an</b>

Cela signifie que si vous aviez cotisé 1 000 \$ au Fonds il y a 10 ans, par exemple, cette cotisation atteindrait aujourd'hui une valeur de 1 913 \$.

<sup>4</sup> Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web [fondsftq.com](https://fondsftq.com), auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des actions et du réinvestissement de tous les dividendes et ne tient pas compte de l'impôt sur le revenu payable par un porteur, qui aurait pour effet de réduire le rendement. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

# 55,84 \$

## Valeur de l'action

Au 30 novembre 2023

Suivez le rendement et la valeur de l'action du Fonds :

[fondsftq.com/rendement](https://fondsftq.com/rendement)

## + de façons d'épargner

Vos besoins financiers évoluent tout au long de votre vie et on a ce qu'il vous faut pour vous permettre d'atteindre une retraite à la hauteur de vos attentes. Les différentes solutions d'épargne offertes par le Fonds détiennent des caractéristiques complémentaires qui pourraient vous avantager selon votre situation financière et vos objectifs d'épargne.

Découvrez l'ensemble de nos solutions d'épargne qui soutiennent l'économie d'ici.

[fondsftq.com/solutions-epargne](https://fondsftq.com/solutions-epargne)

## Préparez et planifiez votre retraite

Parce que nous méritons tous une retraite décente, au Fonds, on vous donne accès à des professionnels attentionnés et à une foule de ressources pour vous accompagner.

Que ce soit en communiquant avec un conseiller en épargne collective FlexiFonds<sup>5</sup>, en utilisant l'un de nos calculateurs ou encore en complétant notre outil de projection de revenus à la retraite, on vous accompagne avec cœur et dans votre propre intérêt.

Découvrez comment on vous accompagne :

[fondsftq.com/accompagnement](https://fondsftq.com/accompagnement)

<sup>5</sup> Les parts des fonds FlexiFonds sont distribuées uniquement au Québec par FlexiFonds de solidarité FTQ inc., un courtier en épargne collective détenu en propriété exclusive par le Fonds de solidarité FTQ. FlexiFonds de solidarité FTQ inc. ne distribue les parts d'aucun autre fonds commun de placement. Un placement dans un fonds commun de placement peut donner lieu à des frais de gestion et autres frais. Veuillez consulter votre représentant inscrit en épargne collective et lire le prospectus et les aperçus du fonds avant de faire un placement. Les parts des fonds FlexiFonds ne sont pas assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental. Les parts des fonds FlexiFonds ne sont pas garanties, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.



# Notre mission

La mission principale du Fonds consiste à contribuer à la croissance économique du Québec au moyen d'investissements dans les entreprises d'ici.

Le Fonds appuie aussi le développement des entreprises d'ici en offrant de la formation économique aux employés. L'un de ses objectifs est d'encourager l'épargne-retraite en procurant à ses centaines de milliers d'actionnaires-épargnants un rendement raisonnable, en plus de 30 %<sup>1</sup> d'économies d'impôt supplémentaires.

## + accessible

Vous voulez en savoir plus ? Vous êtes prêt à épargner avec le REER+ au Fonds ? Rien de plus simple.

Plusieurs options s'offrent à vous :



Visitez notre site Web  
**fondsftq.com**



Appelez au **1 800 567-3663**  
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h



Consultez votre responsable local  
dans votre milieu de travail



Trouvez un point de service :  
**fondsftq.com/bureaux**

---

Tous les renseignements et données fournis dans ce document vous sont fournis à titre informatif seulement; ils ne visent pas à dispenser des conseils ni des recommandations d'ordre financier, juridique, comptable ou fiscal en matière de placements. Même s'ils sont jugés fiables, aucune représentation ni garantie, explicite ou implicite, n'est faite quant à l'exactitude, la qualité et le caractère complet de ces renseignements et de ces données. Nous vous conseillons de consulter votre conseiller.